Solidarité Universitaire de la Loire AG exceptionnelle du 18 mars 2008

RESOLUTION:

Notre assemblée générale constate le transfert du traitement associatif des dossiers vers un traitement d'ordre assurantiel qui en transfigure totalement la nature.

Elle constate la dépendance vis-à-vis d'une mutuelle d'assurance, la MAIF, qui collectera les adhésions, établira le fichier.

Elle constate la centralisation de la part associative qui subsistera, la FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité) décidant du budget qu'elle accordera à tel ou tel département.

Elle pense que ces décisions sont contraires aux principes qui fondent notre existence même, et qu'elles sont néfastes à notre action.

En conséquence de quoi, elle décide de quitter la Fédération des Autonomes de Solidarité, dont les Autonomes n'auront plus d'autonomes que le nom.

L'AG mandate le CA pour s'associer aux départements partageant cette décision, et de souscrire à une mutuelle d'assurance un contrat couvrant la Responsabilité Civile et les Accidents Professionnels.

1000 adhérents ont pris part au vote, soit en étant présents, soit en donnant pouvoir. Environ 100 pouvoirs ont été annulés (trop de procurations attribuées au Président ou mal remplies). Les décisions ont été prises à l'unanimité sauf une abstention.

Et maintenant... pour nous :

Nous continuons comme avant.

Comme avant, dès la pré-rentrée, votre directeur ou votre correspondant vous remettra les documents d'adhésion habituels et nous transmettra votre cotisation.

Tout démarchage anticipé ou utilisant d'autres procédés ne sera pas de notre fait.